

## INTRODUCTION

En 1995, année du passage de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle, on a effectué la taxation selon la méthode de l'impôt sur la différence avec imputation de l'impôt suite au recouplement des périodes 1994/1995. On a donc renoncé à établir une statistique pour l'année de taxation 1995.

De ce fait, la présente statistique pour la **période de taxation 1996** est la première fondée sur la taxation annuelle sur la base du revenu acquis (postnumerando). Elle renseigne sur les résultats fiscaux des cantons et des communes en ce qui concerne l'impôt fédéral direct des personnes morales.

Cette période fiscale englobe:

- l'année de calcul	1996
- l'année fiscale	1996

Les tableaux I à VII fournissent des renseignements sur les résultats d'ensemble des sociétés anonymes (y compris les S.à r.l.), des sociétés coopératives et des autres personnes morales. Ils renseignent en outre sur la ventilation des contribuables, des éléments imposables et des rendements de l'impôt, par classes de rendement et de capital, pour chaque canton et pour l'ensemble de la Suisse. Le tableau VIII présente le rendement de l'impôt et les cotes par tête de toutes les personnes morales classées par communes.

Dans le but d'éviter un trop grand retard dans la publication des données statistiques, on a renoncé à établir un relevé par secteurs économiques.

Tous les tableaux sont accessibles sur Internet. En outre, il est possible de les recevoir en format Excel sur disquette ou par courrier électronique; il suffit de les commander à l'adresse

- [sd@estv.admin.ch](mailto:sd@estv.admin.ch)
- ou au numéro de téléphone
- 031 / 322 73 73

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de M. Hans Schneider, au numéro de téléphone 031 / 322 73 71.

### Contenu:

Tab. I	Résultats d'ensemble
Tab. II	Évolution de l'impôt fédéral direct
Tab. III	Sociétés anonymes et S.à r.l. par classes de rendement
Tab. IV	Sociétés anonymes et S.à r.l. par classes de capital
Tab. V	Sociétés coopératives par classes de rendement
Tab. VI	Sociétés coopératives par classes de capital
Tab. VII	Associations, fondations, autres ainsi que fonds de placement par classes de revenu et de fortune
Tab. VIII	Recettes fiscales et cotes par tête classées par communes